

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue par visioconférence, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 1er février 2021.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
 M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
 M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h12)

2021-02-16 **2 Adoption du fonctionnement du déroulement de la séance à huis clos**

Considérant le décret numéro 59-2021 publié le 27 janvier 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos en visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

2021-02-17 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-02-18 **4 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de janvier 2021 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

5 1ere période de question

6 Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

7 Législation

2021-02-19 7.1 Adoption du premier projet de règlement 200-21

Attendu que le conseil souhaite modifier le règlement de zonage pour y prévoir une nouvelle disposition afin d'établir le nombre de case de stationnement requises pour un usage industriel;

Attendu que ce conseil tiendra une période de consultation du 8 au 26 février 2021 inclusivement sur ce projet de règlement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Que l'article 4.9.4 d est remplacé par le suivant;

Usage industriel

- 1 case/ 125m2 de superficie de plancher utilisée pour la production;
- 1 case/ 50m2 de superficie de plancher utilisée pour les bureaux;
- 1 case/ 400m2 de superficie de plancher utilisée pour l'entreposage et la vente de gros.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entre en vigueur selon les procédures prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

2021-02-20 7.2 Adoption prévisions budgétaires OMH 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'approuver le budget de l'Office municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce, tel que le tout apparait dans un document préparé par la Société d'habitation du Québec, reçu en date du 11 janvier 2021 et fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-02-21 7.3 Autorisation de signature – renouvellement couverture assurance MMQ

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, d'autoriser la directrice générale de procéder au renouvellement des assurances 2021 avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 79 773.00 \$

Adopté à l'unanimité

2021-02-22 **7.4 Dépôt du rapport 2019 Schéma de couverture de risque**

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie

Attendu que l'onglet PMO (réalisation et justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC Beauce-Sartigan;

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2020 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce adopte la partie du rapport annuel 2020 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Beauce-Sartigan qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

2021-02-23 **7.5 Décision du MSP – demande de révision aide financière réfection ponceau rang 7 sinistre 2016**

Attendu que la Municipalité accuse réception en date du 25 janvier 2021 d'un avis de décision rendu par le Ministère de la Sécurité publique en date du 12 janvier 2021 concernant l'aide financière pour le sinistre des pluies abondantes du 17 août 2016;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil mandate le cabinet Lavery avocats afin de procéder à une analyse complète du dossier selon le taux horaire proposé.

Adopté à l'unanimité

8 Trésorerie

2021-02-24 **8.1 Approbaton des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2021-02-24;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 86 069.27 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2021-02-25 **8.2 Autorisation achat inventaire bibliothèque**

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'autoriser à Mme Hélène St-Pierre un budget de 1 500; 1 200 \$ pour l'achat de livre et 300 \$ d'achat de matériel pour la collection.

Adopté à l'unanimité

2021-02-26 **8.3 Appel d'offre Refinancement règlement 100-09**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 ^{er} février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 février 2021
Montant :	341 600 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 février 2021, au montant de 341 600 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE

66 400 \$	1,37000 %	2022
67 300 \$	1,37000 %	2023
68 300 \$	1,37000 %	2024
69 300 \$	1,37000 %	2025
70 300 \$	1,37000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,37000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

66 400 \$	0,60000 %	2022
67 300 \$	0,70000 %	2023
68 300 \$	0,85000 %	2024
69 300 \$	1,05000 %	2025
70 300 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,91000

Coût réel : 1,38932 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

66 400 \$	1,50000 %	2022
67 300 \$	1,50000 %	2023
68 300 \$	1,50000 %	2024
69 300 \$	1,50000 %	2025
70 300 \$	1,50000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,50000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE est la plus avantageuse;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Sur proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu à l'unanimité;
 Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE pour son emprunt par billets en date du 9 février 2021 au montant de 341 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 100-09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que monsieur Alain Quirion, maire et madame Erika Ouellet directrice générale et secrétaire-trésorière soit autoriser à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaire au présent financement ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2021-02-27 **8.4 Refinancement règlement 100-09 de 341 600 \$**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite emprunter par billets pour un montant total de 341 600 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
100-09	341 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	66 400 \$	
2023.	67 300 \$	
2024.	68 300 \$	
2025.	69 300 \$	
2026.	70 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

Adopté à l'unanimité

9 Fourniture et équipement

9.1 Rapport de visite Gestion D Blanchette

Reporté

9.2 Alternative pour régulariser taux d'humidité 4^e Étage du Complexe

Reporté

2021-02-28 **9.3 Autorisation achat carte analogique – usine de filtration**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise l'achat d'une carte analogique pour l'usine de filtration tel que soumissionné par JRT inc au montant de 1 800 \$ avant taxes numéro de soumission 294664;

Qu'un budget d'entretien de l'usine de 1 000 \$ est autoriser pour l'achat de divers matériaux tel que peinture, vis, écrous etc.

Adopté à l'unanimité

9.4 Entériner budget entretien usine d'épuration

Point reporté

2021-02-29 **9.5 Entretien des soufflantes et pompes**

Attendu que des travaux d'entretien sont requis pour les pompes et les soufflantes de l'usine d'épuration;

Attendu que le responsable du traitement des eaux usées dépose deux soumissions de Gaétan Bolduc et associés;

- 1 595.35 \$ pour la prise de données vibratoire des soufflantes (2) et d'un surpresseur (1);
- 2 595.40 \$ pour la vérification et l'entretien des pompes (2) d'eaux usées;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin et sur l'appui de monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu de retenir les services de Gaétan Bolduc & associés pour effectuer la vérification et l'entretien des équipements énumérés ci-haut pour un montant de 4 190.75 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

9.6 Requête lumière de rue 4^e Avenue Sud

Point reporté

2021-02-30 **9.7 Appel d'offre – réfection 4^e et 13^e Rue Sud**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyé par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de mandater la firme WSP Inc. afin de lancer l'appel d'offre pour les travaux de réfection de la 4^e et de la 13^e Rue Sud sur SEAO.

Adopté à l'unanimité

10 Personnel

11 Loisirs et Culture

2021-02-31 **11.1 Dépôt projet jardin**

Attendu qu'il y a un programme d'accompagnement aux municipalités pour la réalisation des jardins communautaires ou collectifs via diverses actions soit : définir, avec la municipalité, l'emplacement du jardin (proximité, ensoleillement, test de sol, etc.), l'animation (à distance ou en présentiel) d'un comité de gestion du jardin ainsi que la préparation technique du terrain (détourbage, bêchage, dérochement et qualité de la terre);

Attendu que la MFBE assumera l'entièreté des frais salariaux et des avantages sociaux du professionnel affecté au projet;

Attendu qu'il est proposé de déposer une demande dans l'objectif de développer les saines habitudes alimentaires, de favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels, de développer le sentiment d'appartenance à notre communauté, d'apprendre à respecter davantage l'environnement ainsi que pour en faire une distribution d'aliments aux garderies, centre d'hébergement, aide alimentaire.;

Attendu que la municipalité participante devra prévoir un budget pour l'acquisition/livraison de terre et de compost sur le site choisi et pour des items des facultatifs tel que : système d'irrigation, affichage sur le site, achat et installation d'une remise et d'outils, système de drainage, etc.;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le programme du soutien pour ton jardin;

Que la Municipalité confirme la participation pour un montant de 1 000 \$ à projeter dans les prévisions budgétaires 2021;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les formulaires nécessaires au dépôt de la demande;

Adopté à l'unanimité

2021-02-32 11.2 Équipe Cardio-Thon

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu d'inviter les citoyens à se joindre à l'équipe de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce le 20 février prochain pour faire une heure d'activité physique.

Adopté à l'unanimité

12 Rapports

12.1 Conseil des maires à la MRC

Aucune rencontre en décembre

12.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

12.3 Comité CORDI

Monsieur Germain Fortin fait un court rapport des dernières réunions

13 Divers

2021-02-33 **13.1 Droit de passage côte du rang 8 et 2^e Avenue Sud pour motoneige**

Attendu que le Club de motoneigistes Linière-Marlow dépose une demande de droit de passage sur la 2^e Avenue sud et une section du rang 8;

Attendu que l'équipement pour effectuer l'entretien du sentier fédéré sur le territoire est basée au 249, 2^e Avenue Sud;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce autorise un droit de passage au Club de motoneigistes Linière-Marlow incluant ses membres et l'équipement nécessaire à l'entretien des sentiers;

Que le droit de passage débute à l'intersection de la 2^e Avenue Sud et de la 4^e Avenue sud et se prolonge jusqu'à la côte du rang 8;

Que le droit de passage est conditionnel à l'installation d'une signalisation conforme.

Adopté à l'unanimité

2021-02-34 **13.2 Autorisation financement temporaire règlement 196-20 au montant de 660 360 \$**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Alain Quirion et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Desjardins un montant de 660 360 \$.

Adopté à l'unanimité

2021-02-35- **13.3 Vente Véhicule Dodge Ram**

Attendu qu'il y eu résolution de vente 2021-01-07 à monsieur Sylvain Paré;

Attendu que monsieur Paré demande de faire la modification pour au nom de madame Manon Pépin;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la résolution 2021-01-07 est modifiée pour effectuer le transfert du véhicule décrit ci-dessous au nom de madame Manon Pépin;

Que la vente est faite sans garantie légale au risque et péril de l'acquéreur;

Que le conseil autorise madame Erika Ouellet, directrice générale à procéder au transfert sur réception du paiement complet du véhicule suivant :

- Marque : Dodge
- Modèle : Ram
- Année : 2010
- N. d'identification du véhicule : 1D7RV1GT0AS192529

Adopté à l'unanimité

2021-02-36- **13.4 Location restaurant aréna**

Attendu que la locataire du restaurant de l'aréna Marcel Dutil mentionne être déficitaire de ses opérations de l'année 2020;

Attendu que la saison fut grandement affectée par les restrictions en lien avec la COVID-19;
Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'accorder un crédit de 500 \$ avant taxes pour le loyer d'octobre;

Adopté à l'unanimité

14 **2^e Période de question**

2021-02-37 15 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de lever la séance. (19h33)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....